

Montréal, le _____

Monsieur Jacques Dupuis
Ministre
Ministère de la Justice du Québec
Édifce Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Objet : Urgence d'une loi contre les poursuites-bâillons (SLAPP)

Monsieur le Ministre,

Je note avec satisfaction la volonté conjointe des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale de procéder aux modifications législatives requises pour freiner les poursuites-bâillons (SLAPP), et votre engagement à déposer un projet de loi à ce sujet d'ici la fin de la présente session. Je profite de l'occasion pour réitérer le besoin d'agir rapidement avec des mesures aptes à mettre fin aux abus du processus judiciaire que constituent les SLAPP.

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis les auditions de la Commission, Barrick Gold a intenté une action en libelle diffamatoire contre la maison d'édition Écosociété et les auteurs d'un ouvrage critique à l'égard des méfaits de compagnies minières canadiennes en Afrique. Une telle poursuite porte atteinte aux libertés fondamentales et a essentiellement pour objet d'intimider ceux et celles qui militent, dans l'intérêt public, contre des produits dangereux ou des pratiques inadmissibles. C'est inacceptable.

L'actuel Code de procédure ne permet pas de répondre adéquatement à ces poursuites abusives. Pour atteindre cet objectif, les modifications législatives devraient comprendre les dispositions suivantes :

1. Une procédure expéditive de rejet des poursuites-bâillons;
2. Le renversement du fardeau de la preuve en faveur des victimes de SLAPP;
3. Un soutien financier aux victimes de SLAPP, le remboursement des dépenses et des frais extrajudiciaires à la partie dont la liberté d'expression a été bafouée et condamnation des demanderessees à des dommages-intérêts punitifs et exemplaires;
4. À l'instar de l'exemple australien, exclure le recours en libelle par les personnes morales;
5. La possibilité de faire annuler les clauses-bâillons dans les accords de règlement.

De plus, cette législation devrait être rétroactive afin que les défendeurs des récentes SLAPP au Québec puissent en bénéficier.

En espérant que vous agirez promptement sur cette question, recevez, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Signature et adresse

C.c. : Claude L'Écuyer, critique de l'ADQ (claude.lecuyer-sahy@assnat.qc.ca), Stéphane Bédard, critique du PQ (sbedard@assnat.qc.ca), votre député, Ligue des droits et libertés (communication@liguedesdroits.ca) et AQLPA (info@aqlpa.com).